



Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)

Institut national d'assurance sociale pour travailleurs indépendants (INASTI)

Produit statistique

Indépendants et aidants assujettis à l'INASTI- Comptes de l'emploi wallon IWEPS

Le nombre de travailleurs indépendants et aidants assujettis à l'INASTI est fourni par l'INASTI au 31 décembre par entité, sexe, type d'activité (à titre principal, à titre complémentaire ou actifs après la pension) et code de profession.

Ces données sont récoltées et analysées à l'IWEPS dans le cadre des comptes de l'emploi (<http://www.iweps.be/les-comptes-de-lemploi-wallon>). Les produits statistiques calculés sont également utilisés pour alimenter les indicateurs locaux sur le marché du travail sur le portail WalStat de l'IWEPS. <http://walstat.iweps.be> .

1. Contact
2. Présentation
3. Période de référence
4. Mandat institutionnel
5. Confidentialité
6. Politique de publication
7. Format de diffusion
8. Accessibilité de la documentation
9. Gestion de la qualité
10. Pertinence
11. Exactitude et fiabilité
12. Actualité et ponctualité
13. Comparabilité
14. Cohérence
15. Coûts et charges
16. Révision des données
17. Traitement statistique
18. Commentaires
19. Documents liés
20. Variables statistiques

1. Contact	
<i>Organisation</i>	IWEPS
<i>Département</i>	
<i>Prénom</i>	Laurence
<i>Nom de famille</i>	VANDEN DOOREN
<i>Fonction</i>	Chargé(e) de recherche
<i>Adresse postale</i>	Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)
<i>Adresse électronique</i>	I.vandendooren@iweps.be
<i>Numéro de téléphone</i>	+ 32 (0) 81 468 472
<i>Numéro de télécopieur</i>	+ 32 (0) 81 468 412

2. Présentation	
<i>Mots-clés</i>	Emploi, travailleurs indépendants, aidants, assujettis à l'INASTI
<i>Domaine</i>	Taxinomie IWEPS : SDS 2.1.3 Indépendants Taxinomie Statbel : 3.7.05.Marché du travail
<i>Unité statistique – Titre</i>	Individu, assujetti
<i>Unité statistique - Description</i>	Personnes assujetties à l'INASTI. Lorsqu'un même assujetti exerce plusieurs activités professionnelles, un seul code apparaît : celui de l'activité à laquelle l'assujetti consacre le plus de temps.
<i>Population statistique - Titre</i>	Personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants
<i>Population statistique – Description</i>	<p>Les travailleurs assujettis à l'INASTI sont « toutes les personnes qui relèvent du statut social des travailleurs indépendants de par l'exercice d'une activité professionnelle en tant que travailleurs indépendants ou aidants, et ce aussi bien à titre principal que complémentaire. Sont également reprises dans le dénombrement, certaines catégories de personnes qui, bien que n'exerçant plus une activité professionnelle indépendante, peuvent être maintenues dans le régime, en vue de préserver leurs droits aux prestations. »</p> <p>Un travailleur indépendant est « toute personne physique qui exerce, en Belgique, une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut. (...) Est assujettie en qualité d'aidant au statut social des indépendants, toute personne qui - en Belgique - assiste ou supplée un travailleur indépendant dans l'exercice de sa profession, sans être engagée envers lui par un contrat de travail. »</p> <p>Certaines personnes ne sont pas assujetties au statut social et ne sont par conséquent pas reprises dans les statistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aidants et les aidantes avant le 1er janvier de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 20 ans (sauf s'ils se sont mariés avant cette date), - les personnes qui n'exercent qu'occasionnellement une activité en qualité d'aidant, - les étudiants qui apportent bénévolement de l'aide dans le cadre familial.
<i>Couverture géographique</i>	communes belges
<i>Couverture temporelle</i>	À partir de 1995
<i>Couverture sectorielle</i>	164 codes profession utilisés par l'INASTI
<i>Autres couvertures</i>	
<i>Période de base</i>	NA
<i>Concepts</i>	
<i>Classifications</i>	

3. Période de référence	
<i>Première période de référence disponible</i>	1995
<i>Dernière période de référence disponible</i>	

4. Mandat institutionnel	
<i>Production statistique obligatoire</i>	NA
<i>Référence légale</i>	NA
<i>Partage des données</i>	NA

5. Confidentialité	
<i>Confidentialité - Politique</i>	Pas de diffusion de données concernant moins de 4 individus, demande d'autorisation au producteur de données, l'INASTI.
<i>Confidentialité - Niveau</i>	Les données transmises par l'INASTI sont confidentielles. Les produits statistiques calculés à partir de ces données sont non-confidentiels car la politique de confidentialité précisée ci-dessus a été appliquée.
<i>Confidentialité - Traitement des données</i>	NA

6. Politique de publication	
<i>Calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès de l'utilisateur</i>	Pour les indicateurs repris sur WalStat, tout internaute a accès à un fichier de données reprenant les valeurs du produit statistique pour toutes les communes via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweps.be). Pour les autres indicateurs, l'internaute est invité à aller sur la page comptes de l'emploi wallon de l'IWEPS (http://www.iweps.be/les-comptes-de-lemploi-wallon) et à lire la rubrique 19.
<i>Périodicité</i>	Annuelle

7. Format de diffusion	
<i>Format de diffusion</i>	Données et métadonnées téléchargeables via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweps.be) et sur le site web de l'IWEPS (http://www.iweps.be/les-comptes-de-lemploi-wallon).
<i>Communiqué de presse</i>	
<i>Publications</i>	
<i>Base de données en ligne</i>	
<i>Accès aux microdonnées</i>	NA
<i>Autres</i>	

8. Accessibilité de la documentation	
<i>Documentation sur la méthodologie</i>	Document mis en ligne sur le site de la BCSS : https://www.ksz-bcss.fgov.be/binaries/documentation/fr/statistiques/doc_word/fiches_description_inasti.doc Document mis en ligne sur le site de l'IWEPS : Les comptes de l'emploi wallon - Méthodologies d'estimation (Working paper de l'IWEPS n°13) http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg13
<i>Documentation sur la qualité</i>	

9. Gestion de la qualité	
<i>Assurance de la qualité</i>	
<i>Évaluation de la qualité</i>	

10. Pertinence	
<i>Besoins des utilisateurs</i>	
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	
<i>Exhaustivité</i>	

11. Exactitude et fiabilité

<i>Exactitude</i>	
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	NA
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	NA

12. Actualité et ponctualité

<i>Actualité</i>	Données disponibles 12 mois après la période de référence
<i>Ponctualité</i>	

13. Comparabilité

<i>Comparabilité - Géographique</i>	Entre toutes zones géographiques belges jusqu'au niveau de la commune.
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	En 2003, deux changements dans la récolte des données à l'INASTI ont entraîné une rupture de série : <ul style="list-style-type: none">- 1er janvier 2003 : entrée en vigueur du statut de conjoint aidant- 1er juillet 2003 : introduction du statut social des artistes et apparition des codes profession 510 et 570
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	La nomenclature sectorielle est propre à l'INASTI. Au sein des données INASTI, les données sont comparables.
<i>Comparabilité - Autre</i>	

14. Cohérence

<i>Cohérence - Interne</i>	
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	

15. Coûts et charges

<i>Coût interne</i>	
<i>Coût externe</i>	

16. Révision des données

<i>Révision des données - Politique</i>	Pas de politique de révision pour les données élaborées pour le produit statistique sauf lorsque l'INASTI revoie la série.
<i>Révision des données – Pratique</i>	

17. Traitement statistique

<i>Données de base – Enquêtes</i>	
<i>Données de base - Données administratives</i>	<p>FICHIER(S) : 2 fichiers de données reprenant chacun le nombre d'assujettis indépendants et aidants au 31/12, selon la commune, le type d'activité (à titre principal, à titre complémentaire, après la pension) et le sexe. Le premier fichier propose une ventilation par tranche d'âge (18-21; 22-24; 25-29; 30-34; 35-39; 40-44; 45-49; 50-54; 55-59; 60-64; 65 +) ; le second, par code de profession (164 codes).</p> <p>FOURNISSEUR(S) : Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI)</p> <p>Contact : Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants Place Jean Jacobs, 6 – 1000 Bruxelles nfo@rsvz-inasti.fgov.be Statistiques interactives en ligne sur https://rproxy.rsvz-inasti.fgov.be/WebSta/index_fr.htm</p>
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	NA
<i>Fréquence de collecte des données</i>	
<i>Collecte des données</i>	
<i>Validation des données</i>	OUI
<i>Élaboration des données</i>	Mise en forme des données pour intégration au projet WalStat, au site web de l'IWEPS et aux bases de données des comptes de l'emploi.
<i>Ajustement</i>	

18. Commentaires

19. Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>
Nombre total d'indépendants (non compris les aidants)	http://www.iweeps.be/nombre-total-dindependants-non-compris-les-aidants
Indépendants à titre principal (non compris les aidants)	http://www.iweeps.be/independants-titre-principal-non-compris-les-aidants
Indépendants (non compris les aidants)	http://www.iweeps.be/independants-non-compris-les-aidants
Emploi indépendant (y compris les aidants) par secteur d'activités, statut et genre	http://www.iweeps.be/emploi-independant-y-compris-les-aidants-par-secteur-dactivites-statut-et-genre
Emploi indépendant par secteur d'activité	http://www.iweeps.be/emploi-independant-par-secteur-dactivite

20. Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Code INS	Code INS de l'entité déclarée par l'assujetti	REFNIS
Entité administrative	Nom de l'entité	
Nombre de travailleurs	Nombre de travailleurs indépendants ou Aidants	effectifs
Statut	Un travailleur indépendant est « toute personne physique qui exerce, en Belgique, une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut. (...) Est assujettie en qualité d' aidant au statut social des indépendants, toute personne qui - en Belgique - assiste ou supplée un travailleur indépendant dans l'exercice de sa profession, sans être engagée envers lui par un contrat de	indépendant ou aidant

20. Variables statistiques

	travail.»	
Types d'activité	<p>Un indépendant ou aidant l'est à titre principal lorsque son activité professionnelle d'indépendant ou d'aidant est celle qu'il exerce habituellement et qu'il n'est pas occupé au moins à mi-temps dans un emploi salarié.</p> <p>Un indépendant ou aidant l'est à titre complémentaire lorsqu'il exerce son activité professionnelle d'indépendant ou d'aidant « <i>parallèlement à une autre activité professionnelle qui est dite principale et est exercée habituellement et dans un lien de subordination. (...) L'activité indépendante est également dite complémentaire dans un autre contexte, à savoir quand l'activité principale n'est plus exercée et que la personne concernée perçoit un revenu de remplacement de la sécurité sociale ou préserve ses droits à la pension.</i></p> <p><i>De plus, le statut social permet à certains travailleurs indépendants de demander que leur activité soit qualifiée de complémentaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les personnes qui exercent effectivement une activité principale mais qui, du fait de la modicité de leurs revenus professionnels, ont la possibilité d'être assimilées à des indépendants à titre complémentaire (...); - les personnes déjà assurées dans un régime de sécurité sociale qui propose une couverture au moins équivalente à celle du statut des travailleurs indépendants ; - les étudiants et, depuis 1992, certains mandataires politiques.» (Extraits de la publication «Statistique des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants», INASTI) 	à titre principal, à titre complémentaire, après la pension
Sexe		homme / femme
Tranche d'âge		18-21; 22-24; 25-29; 30-34; 35-39;40-44; 45-49; 50-54; 55-59; 60-64; 65 +
Profession		Nomenclature propre à l'INASTI